

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2025**

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Affiché et publié le :

18 décembre 2025

Délibération n°2025-070 examinée le 17/12/2025 - RIFSE-EP COMPLÉMENT D'INFORMATION – Approuvée à la majorité dont 4 votes contre

Délibération n°2025-071 examinée le 17/12/2025 - TABLEAU DES EMPLOIS 2026 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-072 examinée le 17/12/2025 - CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT, LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE LE LONG DU CANAL – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-073 examinée le 17/12/2025 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-074 examinée le 17/12/2025 - TARIFS COMMUNAUX 2026 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-075 examinée le 17/12/2025 - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-076 examinée le 17/12/2025 - CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL COMMUNAL - ASSOCIATION GYM TENDANCE – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2025-077 examinée le 17/12/2025 - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – Prend acte

Délibération n°2025-078 examinée le 17/12/2025 - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – Prend acte

Délibération n°2025-079 examinée le 17/12/2025 - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – Prend acte


Le Maire,
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations (excepté les délibérations n°2025-077 à 2025-079) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>